Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

23 JUILLET 2009 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LVI année • N. 18052 **29**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

La bureaucratie

Ego Perron

Chaque fois que nous affrontons une campagne électorale, le thème de la bureaucratie ressort comme l'une des principales inquiétudes de tous ceux qui sont quotidiennement en contact avec le monde du travail et surtout des entreprises privées. Nous vivons, en Vallée d'Aoste, dans un système qui produit de l'efficacité et de l'efficience comme l'un des piliers de notre organisation, notamment si confrontés avec d'autres réalités où les réponses arrivent après des attentes très très longues ou qui parfois n'arrivent jamais. Cependant, assez souvent les gens se plaignent et nous demandent de mettre dans les priorités de notre action politique, mais surtout administrative, la nécessité d'avoir des procédures et des contacts, avec l'administration publique, plus souples, plus rapides et plus efficaces, de ne plus être obligés de produire des tonnes de papier pour un dossier, de rendre surtout la durée des démarches encore plus rapide. Un rapport très récent, au niveau italien, dit que dans les petites entreprises, notamment celles de dimension familiale, cette année l'ensemble des procédures qu'une entreprise doit supporter coûtera presque 7% du chiffre d'affaires avec une augmentation très marquée par rapport à l'année précédente. La monnaie avec laquelle on paie très souvent est avant tout le temps, qui est enlevé à la production de l'entreprise. Si on demande à un entrepreneur la classification de ses problèmes, il y a avant tout le poids fiscal qui reste malheureusement dans notre pays très très élevé. Mais après, il y a le temps qu'on doit dédier à la gestion des pratiques et à la production de la documentation, avec une satisfaction vis-à-vis de l'administration publique qui baisse toujours plus.
L'administration régionale a fait beaucoup de progrès durant ces années et les innovations introduites sont nombreuses qui vont dans le sens de créer un système plus rapide et plus adapté aux besoins des citoyens et des entreprises. Mais je pense que dans une région petite comme la nôtre, où la dimension et le rapport humain sont très accessibles, avec notre système autonomiste où beaucoup de réponses arrivent déjà de la Commune, on peut faire et on doit faire encore un effort. Une administration efficace se mesure aussi sur sa capacité de produire et de créer un système bureaucratique efficace et efficient, rapide, qui sache répondre concrètement aux besoins des gens en interprétant correctement la volonté du législateur à travers l'application des lois. Une réflexion ultérieure dans ce sens s'avèrera également indispensable pour l'Union Valdôtaine. Il s'agit de l'une des requêtes les plus fréquentes de la part des gens qui vivent dans notre région, auxquels nous devons, en tant que Mouvement, donner des réponses qui soient comprises et communes.

Une expérimentation d'un an pour alléger le trafic dans la ville

À partir de lundi autoroute gratuite entre les péages d'Aoste Est et Ouest

À partir de lundi prochain, 27 juillet, l'autoroute entre Aoste Est et Aoste Ouest sera gratuite.
L'Administration régionale a signé un accord avec les sociétés autoroutières Sav et Rav pour autoriser une expérimentation de douze mois de passages gratuits entre les deux péages dans la périphérie de la ville d'Aoste.
« Une décision qui permettra d'alléger la circulation dans la ville d'Aoste. – selon la Région – *Au cours de ces derniers mois, nous avons conduit des analyses dont les résultats sont très clairs : traverser Aoste en utilisant les routes ordinaires prend le double de temps par rapport à l'utilisation de l'autoroute.*
Voilà la raison de ce choix, qui permettra avec l'institution de ce nouveau "périphérique" de décongestionner le trafic à Aoste et dans les villages des alentours et aussi de renforcer la sécurité sur nos routes ».

La libéralisation est valable pour chaque véhicule et limitée aux parcours entre les péages d'Aoste Est et Aoste Ouest Saint-Pierre.
Pour bénéficier de cette opportunité, les voitures devront être munies du « Telepass ».
Les utilisateurs qui n'ont pas encore ce dispositif peuvent l'acheter dans les Points Bleus des sociétés autoroutières de la Vallée d'Aoste Sav (péage de Nus, 0165-76 66 56, e-mail puntoblu@a5sav.it) et Rav (localité Les Iles de Saint-Pierre, 0165-92 22 20), ou auprès des banques conventionnées et dans les bureaux de la Poste autorisés.

Borsellino, Croatie et... bouquetins

Antonio Fosson

Puisque l'avis de la Commission Budget n'était pas parvenu à propos du décret concernant l'orientation de la manœuvre financière du Gouvernement, les séances prévues ont été renvoyées à la semaine prochaine.
A sa place fut donc célébré le 17ème anniversaire de la disparition du juge Borsellino et de son escorte dans la rue d'Amelio alors qu'il rendait visite, un dimanche après-midi, à sa mère malade.
Après de nombreuses années, la figure de ce magistrat est restée intègre, qui plus que sa propre vie défendait à tout prix la justice et qui agissait, par rapport à cette situation, en étant poussé par l'amour immense qu'il ressentait pour sa terre, la Sicile.
Sa lucidité reste encore aujourd'hui impressionnante après la mort de son ami Falcone se sachant lui aussi condamné à une mort violente : « *Je suis un mort vivant* » disait-il pendant les derniers mois de sa vie, mais malgré cette certitude, il continuait son activité de manière déterminée et linéaire, sans céder, renforcé par sa foi chrétienne, son sens du devoir et l'amour de la légalité. (« *Mourir n'est rien* – disait-il – *cela m'attriste uniquement vis-à-vis de ma famille que j'adore* »).
Successivement, lors d'une autre motion, le Sénat a soutenu et approuvé à l'unanimité un document qui demande au Gouvernement et, en particulier, au Ministre des Affaires étrangères, une activité précise et concrète par rapport à la Croatie et pour le dédommagement des dommages provoqués à tous les Italiens qui tout de suite après la guerre ont été expulsés ou persécutés dans ce pays en perdant tout ce qu'ils avaient.
Ces revendications arrivent au moment où la Croatie devrait entrer dans la Communauté européenne. D'autre part, comme nous l'avons vu récemment avec la visite de Kadhafi en Italie, notre pays, qui est toujours prêt à dédommager les dommages causés, doit cependant avec fermeté demander également le dédommagement de ceux subis comme ce fut le cas en Croatie. Enfin, parce que la discussion sur la nouvelle loi concernant le Chasse arrive bientôt en Commission, faisant suite à un compte rendu technique précis et éclairant fourni par le docteur Oreiller et provenant de ses bureaux, j'ai décidé, en accord avec l'assesseur Isabellon, de présenter un amendement au texte de base du Sénateur Orsi qui propose d'introduire le bouquetin parmi les espèces qui peuvent être chassées. L'amendement qui porte mon nom en tant que premier signataire a également été souscrit par le Groupe des Autonomies, par des représentants du PDL, comme le Sénateur Carrara, par les représentants de la Lega et probablement aussi par certains parlementaires du PD.

Poussé par les associations des chasseurs valdôtains que je remercie, il est maintenant évident que le bouquetin n'est plus une espèce en voie d'extinction et qui n'augmente plus numériquement sans être pour autant chassé, mais qui présente, aujourd'hui, des signes dangereux de perte de vitalité de l'espèce causés par le vieillissement des femelles.
Dans cette situation, on peut sans problèmes insérer la chasse sélective réglementée comme pour les autres ongulés (pourquoi chasser seulement aujourd'hui le chamois et pas le bouquetin?).
Si une position idéologique de certains Groupes éloignés de la réalité ne l'emporte pas, le bouquetin lui aussi pourra être chassé.

… » *fin de citation* lcaveri@gmail.com

«Un repas sans fromage
est une belle à qui il manque un œil».
A. BRILLAT-SAVARIN

Un slogan à éviter pour la fontine, au nom du politiquement correct.

Les décisions du gouvernement régional du 17 juillet

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
Le Gouvernement a fixé les critères de répartition entre les communes des transferts financiers attribués par l'Etat à la Région, c'est-à-dire des avances - accordées au titre de l'année 2009 - sur les transferts destinés à compenser la diminution des recettes dérivant de l'exclusion de l'impôt communal sur les immeubles utilisés comme résidences principales(*ICI)*.
Il a également autorisé le président de l'*ARRS* (*Agenzia Regionale per le Relazioni Sindacali*) à souscrire l'accord relatif à la définition du contrat inhérent au télé-travail. Par ailleurs, il a approuvé la réouverture des délais de présentation des demandes afférentes aux aides relatives aux dégâts visés au décret de déclaration de l'état de catastrophe naturelle n° 569 du 18 décembre 2008. Le nouveau délai de présentation des demandes a été fixé au 30 septembre 2009 et n'est valable que pour les cas où le site des infrastructures endommagées n'était pas accessible à la date du 11 mai 2009. En outre, l'Exécutif a octroyé une aide de 18.000 euros au *Comitato Festeggiamenti SS. Giorgio e Giacomo* au titre de l'organisation de la fête des saints Georges et Jacques qui se déroulera à Aoste, du 15 au 26 juillet 2009. Il a aussi entériné la nomination du guide de haute montagne Alessandro Cortinovis au poste de directeur du Secours Alpin Valdôtain, à la place d'Andrea Luigi Perrod, démissionnaire. D'autre part, le Gouvernement a attribué à la société *Rai Way* le mandat de mise aux normes, de gestion et d'entretien des postes de télécommunication appartenant aux collectivités locales valdôtaines, et ce, en vue de la numérisation de la télévision en Vallée d'Aoste.
ACTIVITÉS PRODUCTIVES Conformément à la loi régionale n° 11/2008 portant nouvelles dispositions en matière d'aides à l'information et à l'édition locale, des aides - d'un montant de 40.000 euros - ont été débloquées en vue de l'information politique et syndicale locale, pour le trimestre 2009. Un mandat a été attribué à *Finaosta* en vue de la stipulation d'un accord avec *Heineken Italia* : cet accord porte, d'une part, sur l'intensification des investissements publicitaires destinés à développer l'offre touristique, sociale et culturelle de la région, en particulier pour ce qui est du marché national, et, d'autre part, sur le maintien de l'activité industrielle de l'établissement situé à Pollein.
Enfin, l'Exécutif a donné son feu vert à l'organisation de la manifestation *Scultura dal vivo*, prévue à Aoste, du 31 juillet au 3 août 2009.
ÉDUCATION ET CULTURE Le Gouvernement a approuvé la poursuite des actions de valorisation et de développement de l'éducation motrice à l'école primaire dans les institutions scolaires de la région. Il a également financé une bourse d'étude biennale, à la mémoire d'Ugo et Liliana Brivio, concernant la recherche intitulée *Piante esotiche invasive che costituiscono una grave minaccia per la biodiversità, l'economia e la salute: rilevamento della loro diffusione in Valle d'Aosta e proposte di contenimento ed eradicazione,* qui effectuée avec l'Université de Turin. L'Exécutif a entériné la sixième phase du Plan des activités relatives aux célébrations du IX^{ème} centenaire de la mort de saint Anselme d'Aoste. Des aides d'un montant global de 53.000 euros ont été octroyées aux chœurs et aux groupes folkloriques en vue de leurs activités prévues pour l'année 2009. Les manifestations organisées par l'Assessorat dans le cadre de la 41ème édition de la Foire d'été ont été approuvées. Le Gouvernement a octroyé une aide à l'association *Forum per i diritti dei bambini di Chernobyl*, en vue de l'organisation du spectacle *La leggenda di Robin Hood*, qui aura lieu le 18 juillet à Aoste.
OUVRAGES PUBLICS, PROTECTION DES SOLS ET LOGEMENT PUBLIC
Le Gouvernement a approuvé 5 projets exécutifs relatifs à des travaux d'aménagement hydraulique, dans le cadre du programme des travaux pour l'entretien extraordinaire des cours d'eau, suite aux inondations de mai 2008 ; une enveloppe d'un million d'euros a été débloquée à ce titre. Aux termes de la loi régionale n° 76 de 1984 portant constitution de fonds de roulement pour la relance de l'industrie du bâtiment, il a également entériné les dispositions de caractère général et procédural, en vue de l'octroi des aides.
SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES L'Exécutif a défini un premier plan de répartition, pour la période 2009/2011, des ressources financières destinées aux travaux d'agrandissement, de rénovation et d'entretien extraordinaire qui seront réalisés dans le cadre de la mise aux normes des ouvrages publics destinés à l'assistance aux personnes âgées et infirmes. Une somme totale de 53.500 euros a été octroyée au Comité régional de *l'AVIS* au titre de l'année 2008 ; cette somme sera partagée entre les différentes sections régionales (2.675 euros chacune). Le Gouvernement a décidé de transmettre au Conseil régional le projet de loi portant modifications à la loi régionale n° 20 du 21 avril 1981 (nouvelles normes pour l'attribution de l'indemnité journalière pour l'hospitalisation en faveur des cultivateurs exploitants, des artisans et des personnes exerçant des activités commerciales). Le plan d'action annuel 2009, relatif à la promotion et au soutien du système des services pour la petite enfance, a été défini. La société *Envers Srl* – qui gère déjà la pharmacie communale de Charvensod – a été chargée de la gestion du dispensaire pharmaceutique saisonnier de Pila.
TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT
Le Gouvernement a évalué positivement, sur la base de sa compatibilité environnementale, le projet de réalisation d'une piste de ski de fond proposé par la société *S.A.G.I.T*, en amont du domaine skiable de Weissmatten, à Gressoney-Saint-Jean.
TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS L'Exécutif a approuvé l'organisation de la 44ème édition du Festival international de concerts pour orgue prévu en août 2009, dans les églises de la ville d'Aoste et de la région où se trouvent des orgues historiques.

La section de l'Union Valdôtaine de Saint-Christophe
organise **une Fête en plein air**
Dimanche 2 août à Senin - Hameau Crou
(terrain des jeux traditionnels)
10h30: Rendez-vous et vin d'honneur - 12h30: Déjeuner - Après-midi avec jeux, chants en gaieté pour tous - 18h30: Dîner
Le prix, tout compris, est de 20,00 euros.
Pour retenir vos places, nous vous prions de bien vouloir contacter **avant le jeudi 30 juillet,** MM.:
Ezio Pasquettaz tél.: 335 59 15 238 ;
Alexandre Plat tél.: 0165 54 11 46 / 328 97 72 470 ;
Edi Desandré tél.: 0165 54 13 66 / 329 49 23 352 ;
Sergio Cheney tél.: 348 88 50 883.

TOUSCO S.r.l.
● Produzione
● Commercializzazione
● Qualitą
● Convenienza
Produzione tubi e raccordi in PVC e PE
● edilizia
● acquedotti
● irrigazione
● fognature
● impianti industriali

I tubi sono a norma Europea e marchio I.I.P.
CISQ IIP IQNet SINCERT SQP
Stabilimento e vendita ingrosso e privato
zona industriale
11020 **DONNAS** Aosta
Tel. **0125 80 65 01 R.A.**
Fax 0125 80 51 18
Punto vendita
Via Baio, 10
10013 **BORGOFRANCO D'IVREA** Torino
Tel. **0125 75 12 46**

NOUVELLES EN BREF

OBIETTIVO LAVORO NEWS: OPPORTUNITÉS EN EUROPE
Les opportunités d'emploi et de formation offertes par l'Union Européenne sont disponibles sur Internet à travers Eures (www.eures.europe.eu) le réseau de coopération qui relie la Commission européenne aux services publics pour l'emploi. C'est ce qui est illustré dans Obiettivo Lavoro News de cette semaine, la revue de l'emploi de la Vallée d'Aoste cofinancée par le Fonds social européen.
L'hebdomadaire présente également deux opportunités provenant du Fonds Social Européen : les dernières offres de stages du projet Eurodyssée et la synthèse du concours pour des projets individuels de spécialisation dans le secteur de la recherche et du développement technologique, financer à travers des bourses d'études, des bourses et des bons de formation, valables jusqu'au 31 décembre 2009.

1ÈRE ASSIGNATION SUPPLÉMENTAIRE D'ESSENCE
L'Assessorat régional des Activités productives informe que – au moyen du chargement automatique de la Carte Vallée selon la loi régionale en vigueur – la première assignation supplémentaire d'essence en exemption fiscale, dont le montant s'élève à 10% de l'assignation annuelle, a été exécutée.
En raison de l'insuffisante disponibilité, il ne sera pas possible d'assigner, au contraire, le supplément de gazole .
On informe en outre que, suite à l'entrée en vigueur du décret ministériel du 30 mars 2009, sur l'utilisation des aides assignés à l'Italie dans le secteur de l'agriculture aux termes du règlement CE n. 1535/2007 de la Commission du 20 décembre 2007, à partir du 11 juillet 2009 l'utilisation de la Carte Vallée sera interdite pour retirer les carburants en exemption fiscale pour les entreprises qui s'occupent d'activités dans le secteur de la production des produits agricoles.
L'Administration régionale est en train de s'activer afin que le Ministère compétent des Politiques agricoles, alimentaires et forestières détermine à nouveau une augmentation du montant cumulable afin de recouvrer, rapidement, la disponibilité de ressources ultérieures utiles au maintien des subventions pour les entreprises s'occupant d'activités dans le secteur de la production des produits agricoles.
Pour toute éventuelle information ou éclaircissement sur cette mesure téléphoner au n° vert 800-61.00.61 ou bien connectez-vous à l'adresse Internet http://www.regione.vda.it.

ROUTE DE BIONAZ
L'Assessorat des Ouvrages publics, de la Protection des Sols et du Logement public informe que, pour permettre des travaux d'élargissement de la route, a été établie l'institution d'un sens unique alterné, réglé par feu rouge, entre la bifurcation de Roven (km 2+542) et le pont sur le torrent Artanavaz (km 3+055 environ), sur la route régionale n° 28 de Bionaz, dans la commune de Gignod. La limitation de la circulation restera en vigueur jusqu'à vendredi 31 juillet 2009, 24 heures sur 24.

Le peuple valdôtain
Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional
Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.234140
Fax 0165.261469
redaction@lepeuplevaldotain.com
Directeur responsable
Massimiliano RICCIO
Directeur adjoint
Joseph RIVOLIN
La page 6 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée
Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954
TIPOGRAFIA DUC
16, Grand-Chemin - Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 - Fax 0165.36 00 14
CCP 11739117
IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ
PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12
ABONNEMENTS :
€ 25 Italie – € 30 Etranger
TARIFFE INSERZIONE TARIFFE A MODULO
CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo
CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo
SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE
Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Cogne, Village des Mineurs jusqu'au 30 septembre

Alpinart présente « Uomini di Ferro » et « La natura nell'arte »

Agnès Uzan

Le centre d'exposition Alpinart de Cogne présente cette année jusqu'au 30 septembre « Uomini di Ferro » du peintre Ezio Bordet et « La natura nell'arte » à l'occasion de la XIV[ème] édition du Film festival « Trofeo Stambecco d'oro » par le biais du projet Nature et Fondation Grand-Paradis dans l'ancien village des Mineurs situé sur les hauteurs de Cogne.

Deux superbes expositions qui ont été présentées par le syndic de Cogne Bruno Zanivan, faisant partie des initiatives proposées cet été par la Fondation Grand-Paradis présidée par Mauro Bieler, présent lors du vernissage, le 14 juillet dernier : «*Nous présentons deux expositions consacrées à la nature et au monde minier* – a dit Bieler – *deux thèmes qui sont chers à la Fondation Grand-Paradis et que nous souhaitons valoriser en présentant de nombreuses initiatives pour les touristes et pour les résidents*».

« Stambecco d'oro : La natura nell'arte », promue par l'organisme Projet Nature en collaboration avec la Fondation et l'Assessorat du Tourisme avec la participation de l'Assessorat de l'Agriculture, présente une série de photographies provenant du Concours International de Photographies naturalistes Asferico, ainsi que des sculptures de Gino Cosentini, Donato Savin, Ivan et Luciano Zanoni et, à partir de la fin du mois d'août, les œuvres de l'Association Italienne pour l'Art naturaliste AIPAN.

Quant à l'autre exposition, « Uomini di Ferro » dont le titre évoque la vie des « cougnèn » qui pendant des siècles ont participé à l'extraction de la magnétite, celle-ci est promue par la commune de Cogne et organisée par l'Assessorat régional de l'Environnement, avec la participation des Assessorats du Tourisme et de la Culture. Elle est également présentée par la Fondation sous le parrainage du Touring Club Italien. Les œuvres d'Ezio Bordet sont présentées dans une sorte de galerie minière qui met en scène les sons et les objets qui caractérisaient la vie des mineurs de l'époque.

Lors du vernissage des deux expositions sont également intervenus les assesseurs Manuela Zublena, Laurent Viérin, Aurelio Marguerretaz et Giuseppe Isabellon.

Interview de l'assesseur à l'Education et à la Culture Laurent Viérin

« Châteaux ouverts » : restitution et promotion

Du 1[er] au 5 août, le château d'Aymavilles sera provisoirement ouvert au public. Nous avons demandé à l'assesseur à l'Education et à la Culture, Laurent Viérin, quand les travaux de restauration seront terminés et la date prévue pour l'ouverture définitive.

« Dans le cadre de l'ouverture du mois d'août, un certain nombre d'événements seront organisés : des visites guidées, mais aussi des applications multimédias et des concerts de musique traditionnelle, avec des chorales et des groupes folkloriques, en parallèle au contenu scientifique, en quelque sorte. Le site sera donc associé à un événement : une démarche qui représente à mon avis l'avenir du tourisme culturel en Vallée d'Aoste, avec des événements de haut niveau, qui caractérisent notre identité et, surtout, qui valorisent nos biens culturels. Selon le calendrier que nous avons établi, tous les travaux – tant de restauration que d'aménagement du musée, car l'intervention comporte ces deux phases – seront terminés avant l'été 2013. Afin que ce calendrier puisse être respecté, nous avons divisé les travaux en deux lots : en ce qui concerne la restauration, une fois le projet définitif approuvé et la procédure d'attribution du marché terminée, les entreprises devraient ouvrir le chantier vers la fin du printemps 2010 et achever leur tâche au printemps 2013 ; en ce qui concerne l'aménagement du musée, qui se fera en parallèle, pour éviter les retards, les travaux seront terminés pour l'été de la même année ».

En quoi consiste le musée prévu ?

« Il aura deux aspects, à commencer par la valorisation du mobilier d'origine : autrement dit, il sera possible de visiter le château comme un musée en lui-même. Nous avons pour cela constitué

un comité scientifique, composé d'experts de l'Assessorat et de spécialistes de muséologie et de muséographie du monde académique. Ceux-ci nous ont signalé l'opportunité de mettre en valeur dans ce contexte la collection de l'Académie Saint-Anselme. A l'issue des premières recherches historiques, ainsi que de l'étude des archives et après un examen attentif du mobilier qui nous est parvenu lors de l'acquisition du château, le groupe de travail a décidé d'exposer dans les salles intérieures du château cet ensemble d'objets du plus haut intérêt pour l'histoire de la Vallée d'Aoste, dont les différents éléments ont commencé à être réunis en 1855, date de la fondation de cette société. De l'avis des experts, cette collection illustre particulièrement bien la personnalité de l'édifice, car au cours du XIX[ème] siècle le château abritait une riche collection représentative de l'art tant ancien que moderne, que la famille Cacherano Osasco della Rocca avait réunie, héritière directe de la noble famille valdôtaine Challant. Collectionneurs avertis de tableaux, monnaies, médailles, les Della Rocca Challant firent de leur résidence valdôtaine une sorte de musée privé où ils exposaient leurs collections personnelles. Celles-ci furent malheureusement dispersées après la mort de leur dernier descendant mâle et la collection de l'Académie, qui n'est actuellement pas accessible au public, est particulièrement indiquée pour évoquer le caractère de ce musée disparu, dans la mesure où elle représente la seule et unique collection d'art et d'antiquités jamais réunie en Vallée d'Aoste depuis le XIX[ème] siècle. La transformation du château en musée comportera la création de sections didactiques, avec des technologies multimédias et tout ce que requièrent aujourd'hui les techniques muséographiques. En ce qui concerne les objets d'ameublement du château, nous disposons de plus ou moins 300 pièces. La collection de l'Académie comprend 360 objets d'art et d'archéologie, auxquels il faut ajouter une collection numismatique et sigillographique de 2.550 pièces : il s'agit donc d'un ensemble très important ».

En dehors des châteaux, y a-t-il d'autres biens culturels que vous comptez mettre en valeur ?

« Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de visiter le site de Saint-Martin-de-Corléans : mais la logique qui préside à son aménagement est la même. J'entends par là que nos objectifs sont identiques. Actuellement, sept sites monumentaux sont ouverts dans notre région, sur le même principe. Nous avons débuté avec « Châteaux ouverts » : selon nous, chaque fois qu'un château fait l'objet de travaux de restauration, le public (les Valdôtains, avant tout, mais aussi les touristes) doit avoir la possibilité de visiter les lieux, de comprendre l'évolution de ces travaux et le potentiel d'utilisation du site. Ce n'est pas seulement parce que les gens ont le droit de voir comment l'argent public est dépensé, il s'agit également de la divulgation des informations historiques et des renseignements quant à l'utilisation future des sites. « Châteaux ouverts » est une expérience qui a donné des résultats positifs et qui a pour objectif la restitution, c'est-à-dire la volonté de rendre à la population la jouissance de ces biens culturels, même avant que les travaux de restauration ou les fouilles soient terminés et insérés dans un circuit touristique. En fait, notre but final consiste à créer un réseau des biens culturels, qui différencie l'offre culturelle du point de vue territorial, mais aussi du point de vue de ses contenus, et ce, afin qu'à partir du Fort de Bard, il soit possible de visiter tous nos châteaux, en découvrant dans chacun d'entre eux une modalité de visite différente. Je parle d'un programme complet, donc, qui vise à susciter la participation de la communauté locale au processus de sauvegarde et de mise en valeur des richesses du territoire, afin que chacun puisse comprendre l'importance du patrimoine et la nécessité de continuer à le préserver. Quand on parle de civilisation valdôtaine, on ne parle pas simplement de l'étude de l'histoire et de la géographie, mais aussi de la possibilité de « vivre » le contexte culturel et social dans lequel la Vallée d'Aoste s'épanouit. Quand le projet « Châteaux ouverts » a débuté, nous avons proposé d'ouvrir le château de Quart, aux portes duquel se sont empressés environ 5.000 visiteurs ; pour Aymavilles – un château qui n'avait jamais été ouvert au public – nous avons déjà procédé à une première phase de restitution pour les résidants, au mois de novembre de l'année passée, qui a suscité l'intérêt de plus de 3.000 personnes. Je dis souvent qu'en matière de biens culturels, les chiffres ne sont pas tout, mais ce nombre de participants prouve à quel point les gens avaient envie de connaître ces sites. Si le chantier de l'aire mégalithique de Saint-Martin a marqué la transition de « Châteaux ouverts » à « Sites ouverts », nous avons l'intention de passer demain à « Églises ouvertes », car le patrimoine ecclésiastique représente un autre atout considérable pour la Vallée. Savez-vous, par exemple, qu'à Pompei les fouilles – qui constituent l'un des plus importants sites archéologiques d'Italie, sinon d'Europe – attirent moins de visiteurs que le sanctuaire de la Sainte Vierge ? Voilà aussi pourquoi nous sommes en train de réfléchir à l'ouverture au public de tous les éléments du patrimoine culturel de la Vallée d'Aoste ».

Comment comptez-vous promouvoir le patrimoine valdôtain ?

« En ce qui concerne les stratégies promotionnelles employées dans ces circonstances, je tiens à préciser que l'information est essentiellement diffusée dans le cadre de la Région lorsqu'il s'agit d'initiatives telles que la « Saison culturelle » ou d'autres manifestations, qui ont principalement pour cible un public valdôtain. Par contre, pour ce qui est des biens culturels, nous avons prévu une campagne publicitaire qui sort du cadre de la Vallée d'Aoste comme nous l'avons fait pour les expositions. Nous suivons un plan précis, qui commence à percer dans les médias, car nous sommes persuadés que la valorisation de notre patrimoine passe nécessairement par une promotion efficace ».

Nouvelles des Commune de la Vallée d'Aoste

La Commune de la moyenne vallée dans l'émission «La Carte au Trésor» sur France3

Nus, réaménagement du bourg mais sans rue piétonne

«Nous ne voulons pas que la rue Risorgimento devienne piétonne, *s'agissant de la rue centrale de notre village. Le projet de réaménagement de Nus veut faire en sorte d'améliorer la situation, et non pas de mettre dans une situation difficile les boutiques du centre».*

Gian Marco Grange, syndic de Nus, a affronté par ces mots le quatrième point à l'ordre du jour du dernier Conseil communal de sa Commune, celui du jeudi 16 juillet dernier.

Le groupe d'opposition avait présenté une motion sur le problème de l'urbanisation, abordée également lors d'une rencontre publique, le 18 juin dernier.

«A cette occasion – a dit encore Gian Marco Grange – *on avait parlé de la possibilité de créer un certain nombre de parkings aux alentours du centre, mais ce choix n'est pas la conséquence d'une interruption de la circulation dans le bourg, qui restera accessible aux voitures. La rencontre publique a permis de mettre en évidence les problèmes posés par le plan de réaménagement étudié par un bureau de professionnel, et qui a été soumis à l'attention de toute la population.*

Quelques remarques ont été faites,

et l'on a procédé en demandant au bureau qui s'occupe de ce projet d'intervenir dans ce sens».

La motion du groupe d'opposition a ainsi été amendée de certains contenus, et approuvé à l'unanimité par le Conseil.

Mais beaucoup d'autres points ont été abordés pendant cette dernière assemblée, comme par exemple le tourisme.

«Le 18 juin dernier, une production de la troisième chaîne publique française a tourné au Val d'Aoste, et à Nus aussi, l'émission intitulée "La Carte au Trésor", qui sera diffusée le 29 août à partir de 20h30. C'est une sorte de chasse au trésor, dont l'une des épreuves se tiendra à l'Observatoire Astronomique de Lignan à Saint-Barthélemy. C'est sûrement une bonne image de promotion pour notre Commune».

Toujours en ce qui concerne le tourisme, le 11 juillet dernier, le Planétarium de Saint-Barthélemy a été finalement inauguré. La présentation a été effectuée pendant les trois jours de la manifestation "Archeologia sotto le stelle", qui a vu la participation de quelque 500 spectateurs. La structure sera ouverte, pendant les mois de juillet et d'août ; le samedi et le dimanche, il y aura la possibilité de réserver sa propre participation aux spectacles (trois séances par jour, à 15h, à 16h30 et à 18h) en appelant le 0165 770050.

«Et ce n'est pas fini. Samedi 1er août prochain à Lignan se déroulera la manifestation "Lo net di Tradichon", organisée par notre Pro Loco. Et au mois de septembre, nous réussirons finalement à inaugurer la zone pique-nique du village de Porliod, où les ouvriers de l'Assessorat régional de l'Agriculture sont en train de terminer les travaux».

Quelques nouvelles aussi de la Communauté de Montagne Mont-Emilius.

Lundi dernier, 20 juillet, les délais des travaux d'adjudication des centres de tri des déchets ont expiré. Et, encore, le 6 juillet dernier, la Communauté de Montagne a décidé de réaliser le projet du cinquième lot de la piste pour les vélos qui relie Sarre à Quart : avec ce dernier morceau, on devrait réussir à allonger cette piste jusqu'à Nus et Saint-Marcel. En ce qui concerne toujours le cyclisme, l'Administration communale a approuvé l'accord pour la réalisation

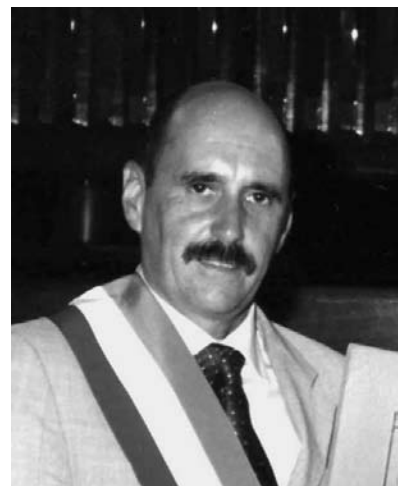

d'un parcours pour les VTT qui relierait Valpelline à Valtournenche, en passant bien sûr par la vallée centrale.

«J'ai reçu une lettre provenant de l'Anas – a conclu Gian Marco Grange – *dans laquelle on nous informe que les travaux pour la construction du rond-point à l'Ouest du pays ont été finalement remis à une entreprise qui les commencera cet automne. Enfin, on n'a pas encore de nouvelles sur la construction d'un boulodrome intercommunal avec la commune de Fénis. Nos voisins doivent encore réaliser une étude de faisabilité pour ce chantier».*

Mardi dernier, 21 juillet le passage de la Grande Boucle sur les routes du Val d'Aoste

Astarloza, une victoire basque sur le Tour de France

De gauche à droite, Lance Armstrong et Alberto Condador à Aoste, la victoire de Mikel Astarloza (photo Pisoni) et le passage au rond-point de l'hôpital de Franco Pellizotti

Mikel Astarloza a remporté l'étape helvético-valdo-savoyarde du Tour de France, la Martigny – Bourg-Saint-Maurice de mardi dernier 21 juillet. Le coureur d'Euskaltel – l'équipe basque qui gagne à nouveau sur les routes du Tour après une absence de six ans – faisait partie de l'échappé qui a caractérisé la première étape de la troisième semaine du Tour de France.
Après avoir passé les cols du Grand et du Petit-Saint-Bernard, les coureurs sont descendus sur Bourg-Saint-Maurice ; à deux kilomètres de l'arrivée, Astarloza a piégé ses confrères, en passant en solitaire dans le centre du pays de la Tarentaise.
Une course quand même pleine d'émotions, qui a été vécue sur le duel entre Andy Shleck et Alberto Contador, avec l'espagnol capable de répondre à un moment donné aux attaques de son adversaire.
Contador, maillot jaune depuis dimanche dernier à Verbier, a bien défendu sa première place au classement général, en prouvant encore une fois qu'il reste le favori pour la victoire finale, même si les dernières journées de cette Grande Boucle sont très difficiles.
Une journée de gloire pour Lance Armstrong également: septième fois vainqueur du Tour (1999-2005) il a été décroché à quelques kilomètres du sommet du Petit-Saint-Bernard, mais il a retrouvé dans sa tête et ses jambes la force de revenir sur le groupe du maillot jaune malgré ses 37 ans.
Et si le cyclisme français se console avec la deuxième et la troisième place par étape de Sandy Casar et Pierrick Fedrigo, chez les italiens on fait la fête pour le grand exploit de Franco Pellizotti, premier à passer les deux cols prévus dans la journée : pour le coureur de Liquigas 50 points pour le classement de la montagne, une sorte d'hypothèque sur le maillot à pois qu'il pourrait peut-être porter jusqu'à Paris.
Le Val d'Aoste est bien sorti de cette épreuve : beaucoup de gens sur les routes, à partir d'Aoste et jusqu'à La Thuile, et un monde fou dans la deuxième partie de l'ascension du Petit-Saint-Bernard.
Sur les routes valdôtaines, il n'y a pas eu non plus d'accidents : mais ce ne fut pas le cas de la descente vers Bourg-Saint-Maurice, qui a coûté à l'allemand Jens Voigt une chute terrible qui pourrait malheureusement signer la fin de sa carrière professionnelle.

De gauche à droite, le passage du peloton à Sarre (photo Pisoni) et un groupe de bénévoles de La Thuile au col du Petit-Saint-Bernard

L'équipe nationale italienne de Rugby à Morgex

Du 26 juillet au 4 août prochain, Morgex et La Salle accueillent à nouveau l'équipe nationale italienne de rugby.
Cette initiative est prévue dans le cadre de l'accord de sponsoring entre la Fédération italienne de rugby et la Région Vallée d'Aoste dans la période 2007-2010. Les équipes qui arriveront au pied du Mont-Blanc sont l'équipe de Nick Mallet, qui revient d'Océanie après avoir affronté l'Australie et la Nouvelle Zélande, l'équipe under 16 de l'Aquila, privée de son terrain d'entraînement à cause du tremblement de terre, et une autre équipe qui a été sélectionnée à travers un concours organisé par Radio 101. L'objectif est de permettre aux deux équipes, ainsi qu'à l'équipe valdôtaine, de s'entraîner ensemble et de rencontrer les joueurs de l'équipe nationale. Les séances d'entraînement sont gratuites et ouvertes au public.

Aurelio Marguerettaz et Bernard Hinault honorent la mémoire de Maurice Garin

Au 88ème kilomètre de l'étape Martigny – Bourg-Saint-Maurice les coureurs ont trouvé un rond-point un peu particulier. Entourée de vert, la statue d'un cycliste y est construite.
Le cycliste, c'est Maurice Garin, le premier vainqueur du Tour de France. C'était l'année 1903. Garin habitait déjà la Ville de Paris, où il était arrivé plusieurs années auparavant de son pays natal, Arvier.
Et à Arvier, à l'occasion du passage du Tour, on a voulu honorer la mémoire de l'enfant du pays le plus célèbre.
Une petite cérémonie a précédé de quelques minutes le passage des coureurs à laquelle ont participé le président du Gouvernement valdôtain Augusto Rollandin, l'assesseur régional au Tourisme et aux Sports Aurelio Marguerettaz et le syndic d'Arvier Walter Riblan. Parmi les personnalités politiques à signaler également la présence d'un grand champion des années précédentes, c'est-à-dire Bernard Hinalt, vainqueur des Tours de France 1978, 1979, 1981, 1982 et 1985 et qui fait maintenant partie de l'organisation de la Grande Boucle.
«C'est pour nous un grand honneur d'accueillir le Tour de France – a dit le président Rollandin – *puisque la dernière fois remonte à cinquante ans. J'espère vivement que ce sera une compétition passionnante et loyale. Pour notre région c'est une grande fête : les fans de cette discipline peuvent être contents que le Tour passe sur nos routes, et les touristes pourront encore mieux découvrir la beauté de notre territoire et de nos montagnes».*

Un message du Pape Benoît XVI, en vacance à Les Combes à Introd, est arrivé aussi à la caravane de la Grande Boucle.
«J'adresse à tous les cyclistes – a dit le Pape – *mes salutations, et j'espère que cette course, et le sport en général, soit un moyen de renforcer les valeurs morales les plus importantes de la personne».*

Avis favorables des Commissions compétentes

Jeux militaires d'hiver et budget de la Région

La deuxième Commission *Affaires générales*, présidée par Andrea Rosset et la cinquième Commission *Services sociaux*, présidée par la Vice-présidente Hélène Impérial, se sont réunies conjointement le vendredi 17 juillet 2009 et ont exprimé leur avis favorable à l'unanimité sur le projet de loi concernant les interventions régionales pour l'organisation des Jeux mondiaux militaires d'hiver, dont le Conseiller Gabriele Maquignaz est le rapporteur.

« Il s'agit d'un événement prestigieux pour la Vallée d'Aoste -a déclaré la Vice-présidente Hélène Impérial- *qui devrait avoir lieu au cours de la seconde moitié du mois de mars 2010. Un Comité d'organisation sera spécialement mis en place et la Région couvrira 90% des dépenses effectuées et qui seront dûment justifiées. »*

La deuxième Commission a ensuite poursuivi ses travaux afin d'examiner le projet de loi concernant de nouvelles dispositions en matière de budget et de comptabilité générale de la Région et principes en matière de contrôle stratégique et de contrôle de gestion, dont le Conseiller Andrea Rosset est rapporteur. Le texte a été approuvé à majorité.

« Comme déjà souhaité lors de la présentation du budget prévisionnel 2009-2011 -a souligné le Président Rosset-*, avec ce projet de loi, qui sera discuté au Conseil de la Vallée à la fin du mois de juillet, s'ouvre une nouvelle modalité opérative dans la rédaction du plus important instrument de programmation de la Région. Ce sera un document comptable qui donnera une plus grande perception de ses effets, qui favorisera la compréhension des finalités et des bénéfices et le contrôle de gestion, car plus simple et transparent par rapport aux politiques à appliquer. »*

La Commission a en outre accueilli un amendement proposé par le Conseiller Luciano Caveri, qui prévoit pour les propositions de loi d'initiative du Conseil et populaire que la deuxième Commission exprime son avis de compatibilité financière en ayant préalablement auditionné le Président de la Région pour une éventuelle identification des ressources financières, dans le but de couvrir les frais dérivant desdites propositions.

« Déjà lors de la dernière réunion de la Commission, au cours de l'audition avec le Président de la Région -a expliqué le Conseiller Caveri-*, j'avais souligné la nécessité de mieux expliquer les mécanismes techniques relativement à la couverture financière des propositions de loi d'initiative du Conseil et populaire. La solution pensée a une forte valeur politique parce que, d'une part, elle renforce le rôle du Conseil de la Vallée et, d'autre part, elle permet au Gouvernement régional de s'exprimer sur des arguments politiques importants en deuxième Commission et liés à la couverture financière de ce genre de propositions de loi. »*

Coordination des Assemblées législatives des autonomies spéciales

Sur proposition du Président du Conseil de la Vallée Alberto Cerise et du Président du Conseil de la Province autonome de Trente Giovanni Kessler, il a été décidé, ce lundi 20 juillet 2009, au cours d'une réunion qui s'est tenue à Rome, de réactiver la Coordination des Assemblées législatives des autonomies spéciales, dans le cadre de la Conférence des Présidents des Assemblées législatives des Régions et des Provinces autonomes.

« Le Président Kessler et moi-même -explique le Président Cerise- *avions demandé la convocation du Groupe de coordination des autonomies spéciales dans le but de discuter des thèmes impliquant le plus les autonomies différenciées. Au cours de la réunion de ce lundi, est ressortie la volonté de promouvoir une réflexion commune sur les raisons de la spécificité de chaque réalité, dérivant de divers facteurs historiques, institutionnels, linguistiques, culturels et territoriaux, en vue de les reproposer une fois mises à jour par rapport à l'évolution du système institutionnel, en écartant toute référence à la défense corporative de privilèges existants.*

Nous avons aussi décidé d'agir en étroite collaboration pour obtenir de la part du Parlement une modification des Statuts spéciaux qui constitutionnalise le principe d'entente afin de garantir la non-modification unilatérale des Statuts. »

Approbation du projet de loi

Suppression de l'IRRE-VdA

Le Conseil de la Vallée a approuvé le projet de loi portant suppression de l'Institut régional de recherche éducative de la Vallée d'Aoste (IRRE-VdA) à compter du 1er septembre 2009 par 24 voix favorables et 8 contraires (Vallée d'Aoste Vive/Renouveau et Parti démocratique).

C'est la Conseillère Hélène Impérial qui a illustré le projet de loi.

« Les fonctions et les tâches -a dit la Conseillère Hélène Impérial- *que la loi d'institution confiait à l'IRRE-VdA seront exercées directement par l'Administration scolaire régionale, dans le cadre des actions de soutien à l'autonomie scolaire et à l'innovation. Le texte prévoit également la prise en charge de la bibliothèque de l'IRRE-VdA par le Service régional des bibliothèques, avec une disposition auprès de la bibliothèque de l'Université de la Vallée d'Aoste, qui en garantira ainsi la conservation et le catalogage suivant une méthode appropriée, afin que tous les livres et la documentation soient accessibles aux chercheurs, aux enseignants et aux citoyens. En ce qui concerne les personnels affectés à l'IRRE-VdA, ceux-ci dépendent toujours de leur administration d'origine (scolaire, pour ce qui est des chercheurs, et régionale, pour les autres). Cependant, afin de ne pas disperser les compétences et de valoriser le professionnalisme acquis dans l'exercice de l'activité de l'Institut, les personnels exerçant les fonctions de directions et de recherche pourront être employés dans le cadre de l'Assessorat de l'éducation, et notamment des services de soutien à l'autonomie scolaire, compte tenu du plafond établi à l'échelon étatique pour l'Agenzia nazionale per lo sviluppo dell'autonomia scolastica. Ce plafond, fixé à 50% des personnels affectés à l'IRRE-VdA (14 unités), permet tranquillement d'employer tous les personnels en service auprès de celui-ci à la date de sa suppression (7 unités). »*

Approbation du projet de loi

Développement des entreprises industrielles et artisanales

Le Conseil de la Vallée a approuvé à l'unanimité le projet de loi de modification de la loi concernant les interventions régionales pour le développement des entreprises industrielles et artisanales (n°6 de 2003).

Pour le Conseiller Mauro Bieler, rapporteur de ce projet de loi : *« Dans le cadre de l'application de la loi régionale de 2003, dont on a pu constater la validité de la structure normative au cours des années, quelques problématiques ont été mises en évidence et sur lesquelles il est prêté une attention toute particulière. Ce texte, fruit d'une profitable concertation avec Confindustria Vallée d'Aoste et avec les associations régionales des artisans, veut améliorer l'efficacité d'application de la loi en portant de 12 à 24 mois la période de validité des factures pour les dépenses déjà soutenues et admissibles à financement en régime* de minimis *et objet d'une instruction automatique. Cela permet donc aux entreprises d'effectuer des investissements d'un montant de 15 000 euros, correspondant en général à la limite minimale de dépense admissible à facilitation. Cette modification est, surtout dans un moment difficile comme celui que nous sommes en train de vivre, tout à fait opportune, surtout pour les petites réalités artisanales qui œuvrent sur notre territoire. »*

MANIFESTATIONS

SAMEDI 25 JUILLET 2009

BARD - Concert
VALSAVARENCHE
Concert de musique classique
SAINT-DENIS - CHÂTEAU DE CLY
Festival Médiéval
SAINT-VINCENT
Festival de l'artisanat typique
EMARÈSE
Fête de la Saint-Jacques
CHALLAND-SAINT-ANSELME
Scénarios de vie paysanne dans les rues du pays
VERRÈS - Fête de la viande valdôtaine
COGNE - Il était une fois…
PONT-SAINT-MARTIN
Soirée œno-gastronomique
LILLIANES - Lillianes Beach
BARD - Musicastelle
PONT-SAINT-MARTIN ET PERLOZ
Excursion
PRÉ-SAINT-DIDIER
En regardant les étoiles…
GRESSONEY-LA-TRINITÉ
Fête de la Saint-Jacques
GRESSONEY-SAINT-JEAN
Gressoney Walser Festival, spectacle théâtral
GABY - Expo-marché de l'artisanat
ANTEY-SAINT-ANDRÉ
Apprenons à grimper… Festival country
LA MAGDELEINE
Visite aux moulins
VALTOURNENCHE
Discothèque mobile
CHAMOIS - Expériences en Ecuador
LA MAGDELEINE
Sérénades pour le Nouveau Monde
TORGNON - Chœur alpin
RHÊMES-SAINT-GEORGES
Spectacle théâtral
SARRE
Fête patronale de Ville sur Sarre
VALGRISENCHE
Rencontre au Col du Mont

DIMANCHE 26 JUILLET 2009

INTROD – LES COMBES
Angélus du Pape
RHÊMES-SAINT-GEORGES
Spectacle théâtral
SAINT-VINCENT – COL DE JOUX
Batailles de Reines
LA THUILE
Foire de l'Artisanat Valdôtain de Tradition et Polenta sur la place
ANTEY-SAINT-ANDRÉ
Petit marché des antiquités
SAINT-PIERRE
Fête patronale de Paletta
AYAS - Petit marché des saveurs
FONTAINEMORE
Excursion dans la Réserve du Mont-Mars
PRÉ-SAINT-DIDIER
Fête patronale de Verrand
MORGEX
Fête patronale de Lavancher
GRESSONEY-SAINT-JEAN
Gressoney Walser Festival
ISSIME
Fête patronale de Saint-Jacques. Expo-marché de l'artisanat.
Soirée dansante
CHAMOIS - Fête patronale
TORGNON
Fête patronale de Fossemagne
ANTEY-SAINT-ANDRÉ
Festival Country. Petit marché des antiquaires
RHÊMES-SAINT-GEORGES
Excursion guidée

LUNDI 27 JUILLET 2009

INTROD - Excursion
EMARÈSE - Fête patronale
TORGNON
Fête patronale de Saint-Pantaléon
GRESSONEY-LA-TRINITÉ
Fête de Sainte-Anne
GRESSONEY-SAINT-JEAN
XXIX[ème] Eté musical de Gressoney

MARDI 28 JUILLET 2009

AOSTE - Concert
SAINT-PIERRE
Promenades et activités organisées
PRÉ-SAINT-DIDIER
Jeux aquatiques pour enfants
ANTEY-SAINT-ANDRÉ
Musiques et chansons
GRESSONEY-SAINT-JEAN
Gressoney Walser Festival – L'humoriste et le professeur et Quand les politiciens comptent les poulets…

MERCREDI 29 JUILLET 2009

SAINT-PIERRE
Festival de cover band
PRÉ-SAINT-DIDIER
Visite au magasin des Fontines
BREUIL CERVINIA
Soirée musicale
TORGNON
Fleurs et animaux de notre Vallée
GRESSONEY-SAINT-JEAN
Excursion avec les guides de la nature - Gressoney Walser Festival

JEUDI 30 JUILLET 2009

SAINT-PIERRE - Promenades et activités organisées
BARD
Spectacle Maria de Buenos Aires
COGNE - Vie à l'alpage
TORGNON
Mr. Wireless Comique et Jeux
ANTEY-SAINT-ANDRÉ
The dansant avec David De Lazzari
GRESSONEY-SAINT-JEAN
Excursion avec les guides de la nature; XXIX[ème] Eté musical de Gressoney
ISSIME - Soirée de cabaret

VENDREDI 31 JUILLET 2009

INTROD
Promenades et activités organisées
SARRE
Animations et spectacles «Les aventures de Pinocchio»
VALGRISENCHE - Concert
AYAS - Film Concert
PRÉ-SAINT-DIDIER
Excursion en montagne – Danses sur la place
CHAMOIS - Promenades avec les guides de la nature
TORGNON - Projection d'un film
GRESSONEY-SAINT-JEAN
Gressoney Walser Festival – L'humoriste et le professeur – Spectacle théâtral
GABY - Fête des conscrits
ISSIME - Soirée de musique latino-américaine

DU 31 JUILLET AU 2 AOÛT 2009

SAINT-OYEN
Fête du jambon à la braise

SAMEDI 1[ER] AOÛT 2009

RHÊMES-SAINT-GEORGES
Remise des prix du concours photographique
SAINT-NICOLAS - Veillà à Vens
VALGRISENCHE
Laboratoire pour enfants
TORGNON - Un village se raconte…
Trouveur Valdotèn en concert
SAINT-DENIS – CHÂTEAU DE CLY
Festival Médiéval
DOUES - Fête des chasseurs alpins à Champillon
SAINT-VINCENT
Veillà di Vellazo de Sèn Vinsèn
COGNE - Saveurs d'artisanat
LA THUILE - Petit marché des saveurs et des traditions
ANTEY-SAINT-ANDRÉ - Apprenons à grimper…
Soirée dansante
VALTOURNENCHE
Présentation de livres
GRESSONEY-SAINT-JEAN
Gressoney Walser Festival
Spectacles théâtraux
GABY -
Fête des conscrits

DIMANCHE 2 AOÛT 2009

AVISE – VERTOSAN
Batailles de Reines
VALGRISENCHE
Laboratoire pour enfants
VALSAVARENCHE Fiha di-s-artisan
OLLOMONT - Théâtre itinérant
ANTEY-SAINT-ANDRÉ
Concert de musique de chambre
TORGNON
Une ancienne route du Muscat
MORGEX - Fête de Arpy
VERRÈS
Petit marché des brocanteurs
AYMAVILLES
Fête des chasseurs alpins
BRUSSON - Musique country
CHALLAND-SAINT-ANSELME
Travail de Veillà
LA THUILE - Petit marché des saveurs et des traditions
PRÉ-SAINT-DIDIER - Expo-marché de l'artisanat valdôtain
BREUIL CERVINIA
Fête du touriste
ANTEY-SAINT-ANDRÉ
Tournoi de dame et Concert de musique de chambre
FONTAINEMORE
Excursion dans la réserve du Mont-Mars
GRESSONEY-SAINT-JEAN
Gressoney Walser Festival – Laboratoire de la tradition
GABY - Fête des conscrits – Soirée dansante

Les vainqueurs de la 56[ème] Expo-Concours de l'artisanat valdôtain de tradition

L'Assessorat des Activités productives informe que, samedi 18 juillet dernier, le jury a ainsi déterminé les vainqueurs de la 56[ème] Expo-Concours de l'artisanat valdôtain de tradition, inaugurée sur la place Chanoux, à Aoste.
Les primés sont les suivants:
Accessoires en peau et cuir - «porte-monnaie (borset)»
1[er] Pier Giorgio Pianta
Outils et objets pour l'agriculture - «Fèituire»
1[er] Livio Charbonnier, 2[ème] Ettore Chevrère, 3[ème] Fabio Henriod
Chanvre de Champorcher - «parure de draps et oreillers»: 1[er] Lou Dzeut Société Coopérative œuvre réalisée par Nicoletta Savin, Mariagiovanna Casagrande et Rosa Glarey
Constructions miniatures – «reproduction d'un four de village de la Vallée d'Aoste»: 1[er] Elmo Stévenin
Costumes traditionnels – «coiffure féminine d'un costume traditionnel de la Vallée d'Aoste»:
1[ère] Société Coopérative D'Socka
Dentelles de Cogne - «parure de draps et oreillers»
1[ère] Société Coopérative Les Dentellières de Cogne (œuvre réalisée par Teresina Gérard et Anna Maria Rosset)
Draps de Valgrisenche – «manteau pour femmes»
1[ère] Société Coopérative Les Tisserands (œuvre réalisée par Emy Maguet et Ornella Machet)
Fleurs en bois – « Peonia officinalis »
1[ère] Daniela Bertola
Jouets – « un animal de la faune sauvage de la Vallée d'Aoste »: 1[er] Giorgio Carlo Broglio, 2[ème] Rudy Mehr, 3[ème] Cesare Marguerettaz
Gravure décorative – «nécessaire de voyage pour la barbe»: 1[er] Roberto Zavattaro, 2[ème] Lorenzo Di Centa, 3[ème] Antonio Schiavon
«Moule à pain»: 1[er] Dino Mognol, 2[ème] Cyrille Chevalier, 3[ème] Ivo Samuele Borre
Création en fer forgé – «balcon»
1[er] Paolo Vicquéry
Meubles – «prie-Dieu simple»: 1[er] Artilegno Falegnameria snc de Danna et Milanesi et C.
Objets de vannerie – «récipient avec couvercle pour la conservation des grains»: 1[er] Giorgio Cornaz, 2[ème] Ester Degani, 3[ème] Antonio Rodà
Objets façonnés au tour – «Lampe – reufla»
1[er] Bruno Franco, 2[ème] Ivo Dufour et Roberto Zavattaro hors classement parce que déjà primé dans d'autres catégories, 3[ème] Fernando Foti
Pierre locale – «récipient avec couvercle pour la conservation de la viande»: 1[er] Silvano Salto
Sabots, socques en cuir, pioun (sock) – «sabots, socques en cuir, pioun»: 1[er] Felice Apostolo

Sculptures – «rencontre»
Bas-relief : 1[er] Siro Viérin, 2[ème] Irene Tarticchio, 3[ème] Nello Miglié
Ronde-Bosse: 1[er] Matteo Crestani, 2[ème] Enrico Massetto, 3[ème] Cesare Bottan
Céramique – «Pot pour conserver le beurre (doille pe lo beuro colò)»
1[er] Ceramiche d'arte Fazari Soc. Coop. Artigiana
Or et argent – « Chaîne de la montre de poche »
1[ère] Laura Giuffré
Cuivre – « bouillotte »: 1[er] Massimiliano Guglielmetti
Vitre – « Vitrail illustrant l'artisan et son atelier »
Aucun prix assigné.

Le Plan régional des activités d'extractions

Manuela Zublena

L'un des thèmes abordés au cours de la première année de législature fut l'approbation du nouveau Plan Régional des Activités d'Extractions (P.R.A.E.).
En bref, le Plan propose de réglementer l'activité d'extraction de sorte que le matériel à extraire puisse répondre quantitativement aux réels besoins, dans le respect de la nécessité de réaménager et de réutiliser éventuellement le territoire concerné par l'extraction.
Les autres objectifs du Plan sont l'optimisation de la consommation de ressources non renouvelables à travers également la réutilisation de matières inertes que l'on peut écouler; le développement d'activités d'extractions dans des zones spécifiquement déterminées; la recomposition et le reclassement environnemental, là où ce sera possible, des carrières abandonnées; l'essor de la qualité à travers l'activité d'extraction avec des systèmes de contrôle plus efficaces par rapport à ceux qui ont été utilisés par le passé; la prévention et le contrôle de tout abus dans le secteur de l'extraction.
En partant donc de l'estimation des besoins dans notre région, en ce qui concerne les matériaux qui peuvent être prélevés, le P.R.A.E prévoit la définition de principes techniques et administratifs pour l'autorisation et le contrôle des activités d'extraction confiées en concession. Suite aux considérations sur le potentiel minier de valeur, les disponibilités sont délimitées à travers des analyses géologiques et techniques. Avec cette méthodologie, le P.R.A.E parvient donc à la définition de zones de valeur pour l'activité d'extraction.
En ce sens, le Conseil régional a donc approuvé, le 25 juin dernier, les modifications et les intégrations au P.R.A.E. adopté par le Conseil régional le 9 avril 2008, suite à un long parcours administratif avec de nombreux passages et confrontations. Les modifications, qui ont été proposées en tenant compte des résultats d'instruction à propos des oppositions et des demandes d'insertion parvenues pendant la période des soixante jours d'affichage de la délibération du Conseil, ainsi que des avis exprimés par les Administrations communales concernées et par le Comité technique pour l'environnement, sont nombreuses et impliquent le domaine des secteurs d'extraction tout entier: de la fermeture à la réduction des zones d'extraction, de l'insertion de nouvelles zones pour les matières inertes, la pierraille, le marbre et les pierres pour l'emploi environnemental, à la modification des périmètres, pour conclure par la réception de prescriptions particulières à insérer dans la section des annexes graphiques.
En définitive, le document prévoit maintenant une répartition en trois plans: le plan des matières inertes, avec 7 nouvelles zones autorisées; le plan de la pierraille, avec 5 nouvelles zones autorisées; le plan des gisements de marbre et de pierres pour l'emploi ornemental, qui a été ultérieurement divisé en 8 zones d'extractions pour le secteur des lauzes (2 nouvelles), 23 pour le secteur du marbre (1 nouvelle) et 12 pour le secteur des pierres ornementales (6 nouvelles). Les prévisions contenues dans le PRAE s'intègrent aux plans d'urbanisation des Communes, en remplaçant donc automatiquement les prévisions communales.
Les personnes intéressées peuvent présenter leur demande d'autorisation au siège de l'Assessorat.

Manuela Zublena dans le nouveau siège de l'Assessorat du Territoire et de l'Environnement, 34, Loc. Grand Chemin, - tel.: 0165 272103-04, courriel: a-ambiente@regione.vda.it

Proudhon, l'unité italienne et le Val d'Aoste

Joseph-César Perrin

3ème partie

C'est la raison pour laquelle Proudhon, au moment où se formait le Royaume d'Italie s'était rangé du côté des accords de Plombières et de Villafranca, qui prévoyaient la constitution d'une Confédération des États italiens, et au cours de ses cinq dernières années de vie il était revenu maintes fois sur le problème de l'Italie, notamment dans ses ouvrages *La Fédération et l'Unité en Italie* (1862), *Du Principe fédératif et de la nécessité de reconstituer le parti de la Révolution* (1863), *Nouvelles observations sur l'Unité italienne* (1864), *France et Rhin* (1867, paru posthume). Le penseur défendit toujours l'idée d'un État fédératif italien contre celui unitaire néojacobin – que les guerres d'indépendances et les annexions allaient former – car celui-ci, en se servant du principe de nationalité, faussement interprété, englobait « dans un même cercle des populations distinctes et incompatibles » et parce que, en voulant l'unité, on finit par détruire les nationalités (*Ibidem*, p. 166.). En effet, d'après son analyse, la géographie, l'ethnographie, l'histoire, l'économie politique et le droit des gens démontrent que la Péninsule italienne n'est pas un ensemble national unitaire mais qu'elle se compose d'une série de nationalités différentes qu'une unité factice va écraser et annihiler. Aussi, « je ne veux pas de l'unité italienne – dit-il entre autres – parce que cette unité n'est, à mes yeux, qu'une fantaisie italienne ; parce qu'elle est contraire aux principes politiques, aux tendances de la civilisation, au droit des diverses nations de l'Italie ; parce qu'elle ne pourrait s'établir qu'au moyen d'une dictature armée, au mépris des conditions géographiques et des traditions historiques » (*Ibidem*, p. 142.). Pour lui, l'Italie est fédérale par son histoire, par son territoire, par la diversité de ses habitants, par son génie, par ses mœurs, par la tradition de chaque peuple qui l'habitent.
Les fauteurs de l'unité italienne appuyaient leur revendication sur deux éléments : le *principe des nationalités* et celui des *frontières naturelles*, principes que Proudhon ne nie pas mais qu'il juge mal posés et conduisant à des résultats négatifs car les grandes unités politiques, en englobant par la force des peuples différents par culture, par histoire, par tradition, sont le plus souvent des « confiscations de nationalités ». Quant au concept de nationalité, Proudhon semble s'éloigner de la pensée allemande – qui a conduit au nationalisme exacerbé et au racisme – car, tout en admettant les facteurs de la race, du sol, de la langue, il la dépasse en anticipant de quelque façon l'idée du *plébiscite de tous les jours* d'Ernest Renan. En effet, aux éléments naturels et objectifs, qu'il admet, il ajoute cependant ceux subjectifs de la volonté, du sentiment, du désir d'appartenance et de la libre détermination. Pour juger de l'appartenance d'une population, il faut « examiner de quel côté elle incline de préférence, chercher son objet d'attraction, son pivot orbitaire » (Pierre-Joseph Proudhon, *France et Rhin (Fragments)*, in *Œuvres complètes*…, cité, p. 599).« Le sentiment national est en raison inverse de l'extension de l'État » a-t-il aussi dit ; c'est-à-dire, plus on se rapproche du groupe, plus ce sentiment est fort ; plus l'État s'étend en incorporant de nouveaux territoires, plus ce sentiment se détériore. Or, justement, l'Italie n'est pas une nation mais un ensemble de nations particulières, de « populations distinctes et incompatibles », mais « au nom de la nationalité, on a commencé par conclure à l'unité (….) et, sous le nom d'unité, on a organisé l'extinction des nationalités » (Pierre-Joseph Proudhon, *La fédération et l'Unité en Italie*, in *Œuvres complètes*…, cité, p. 166.).
De même, l'application du principe des frontières dites naturelles, bon s'il donne origine « à une agglomération de personnes que rapprochent spontanément l'identité du sang, la communauté de langue et de mœurs, la solidarité des intérêts », est par contre le plus souvent incompatible avec le respect des nationalités parce qu'il les coupe en deux, les morcelle, les sépare dans deux ou plusieurs États différents. Quant à l'Italie, les théoriciens de l'unité invoquaient ce principe car les Alpes et la mer démarquaient un espace géographique apparemment homogène, mais dans la réalité « ce qu'on prend pour frontière naturelle, chaîne de montagne, fleuves, golfes, détroits, tout cela, de par la nature, que tantôt on invoque et tantôt on calomnie, est précisément centre et milieu » (Pierre-Joseph Proudhon, *France et Rhin (Fragments)*, in *Œuvres complètes*…, cité, p. 583.).
En effet, les Pyrénées, le Jura et les Alpes ne sont pas une frontière naturelle ; elles ne séparent pas les populations mais les unissent car, là, c'est sur les hauteurs que des nations se sont formées en occupant les deux versants : « l'Alpe [est] celtique (*Gallia cisalpina*, et Gallia *transalpina*), le Jura séquanais, etc., sur leurs pentes orientales et occidentales » *(Ibidem 561*). Certes, a affirmé Proudhon, les deux péninsules ibérique et italique, comme l'Angleterre et la France, sont des territoires nettement délimités, mais ces limites naturelles ne s'accordent pas avec le principe des nationalités qu'on invoque car « la limite des États est dans le consentement des populations, nullement dans les circonvallations de la terre et des eaux » (*Ibidem*, p. 370-371.). Les frontières étatiques doivent résulter du groupement spontané des populations et jamais des simples accidents géographiques et, de plus, il faut qu'elles obtiennent le consentement réciproque. Sur la chaîne occidentale des Alpes les habitants de la Suisse romande, de la Savoie et du Piémont « sont impossibles à distinguer des *Gaulois*, leurs voisins : tous parlant la même langue, le même patois » (*Ibidem*, p. 600. Pour le Piémont, Proudhon se réfère certainement surtout aux vallées vaudoises et au Val d'Aoste.). La plupart des frontières que l'on dit naturelles ne sont, en réalité, que des points stratégiques que la politique d'expansion des États veut englober pour des raisons de suprématie et de pouvoir qui n'on rien à voir avec les nationalités.
Ce n'est donc pas drôle que cet esprit libertaire, girondin, antijacobin, reproche à l'empereur Napoléon III de n'être pas allé jusqu'au bout de son projet initial de fédération italienne et d'avoir, à son encontre, accepté la constitution d'un État unitaire, d'un État qui, faisant appel au principe des nationalités pour combattre l'Autriche, a fait usage de l'indépendance pour les engloutir et maintenant « Napolitains, Romagnols, Toscans, Lombards, sont moins en Italie que les Hongrois, les Bohémiens, les Croates en Autriche ! »(Pierre-Joseph Proudhon, *La fédération et l'Unité en Italie*, in *Œuvres complètes*…, cité, p. 105.). Par contre, Proudhon ne semble pas reprocher l'annexion de la Savoie « rendue », dit-il, à la France. Contradiction apparente, car dans l'idée du philosophe cette région allait ainsi rejoindre l'un des quatorze bassins qui auraient dû constituer la « Confédération gauloise ».

(3 - à suivre)